

République Française

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°110406-04BIS

2.1.2. PLU

- SEANCE DU 6 AVRIL 2011 -

L'An Deux Mille Onze le six avril, à 20 heures, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert CAYRON, Maire.

Etaient présents : Mmes AUSSEIL - GINISTY - A-M GLANDIERES - LACAMPAGNE - LADOUX - LESIEUR - MICHEL - REY

Mrs - BATUT - CAYRON - CLUZEL - DELPERIE - GRANDESSO - LE DERFF - MAZELIER - REGIS - RUFFAT - SALVAN - TAVET

Absents représentés : Mme ANGLADE procuration à Mme GINISTY - Mr ANGLES procuration à Mr RUFFAT - Mme GLANDIERES procuration à Mme REY - Mme LANTUECH procuration à Mr DELPERIE - Mme MARTIN procuration à M. CAYRON

Absents : Mr CAVIALE - Mr SEPTFONDS - Mlle SOLIGNAC

Secrétaire de séance : Mr DELPERIE

Objet : Passage du P.O.S. en P.L.U.

Vu le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L123-6, L 123-13 et L 300-2,

Monsieur Le Maire présente les raisons du passage du POS en PLU.

Le POS actuellement en vigueur a fait l'objet d'une révision générale en 2002, de 3 modifications, d'une modification simplifiée, d'une révision simplifiée.

Les objectifs fixés en 2002 ont été, dans leurs grandes majorités, atteints.

Il est nécessaire maintenant de définir d'autres perspectives, à savoir :

- la réalisation du contournement d'Espalion dont la DUP a été prononcée le 27/08/2010, et dont la réalisation impactera la collectivité.
- Précision d'un développement urbain maîtrisé, dans un objectif de développement durable qui prendra en compte l'utilisation économe de l'espace et la protection de l'environnement sur l'ensemble du territoire de la commune.
- Protection de l'activité agricole et des paysages
- Simplification du règlement actuel
- Mise en place de la réglementation du PPRI dernièrement prescrit.

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,
DECIDE à l'unanimité :**

1. de prescrire la révision du P.O.S et transformation en PLU ;
2. que cette révision porte sur l'intégralité du territoire de la commune, conformément à l'article L 123-1 du Code de l'urbanisme.

.../...

3. d'organiser la procédure de concertation, pendant la phase d'élaboration du projet jusqu'à son arrêt, selon les modalités suivantes : affichage, information par voie de presse, exposition, réunion publique, publication dans le bulletin municipal, conformément aux articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'urbanisme.
4. de réaliser un diagnostic sur les communes de Coubisou, Bessuejols, Lassouts et Espalion,
5. de lancer une étude de circulation et de stationnement sur la ville d'Espalion.
6. de lancer une consultation auprès des bureaux d'études pour réaliser les études nécessaires à cette révision.
7. de donner délégation au maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestations ou de services concernant la révision du P.L.U.,
8. de solliciter de l'Etat, conformément à l'article L 121-7 du Code de l'urbanisme, qu'une dotation doit allouée à la commune pour couvrir les dépenses nécessaires à la révision du P.L.U.,
9. que les crédits destinés au financement des dépenses afférentes à la révision du P.L.U. sont (ou seront) inscrits au budget de l'exercice considéré (op 138 – exercice 2011).

La présente délibération sera transmise à Mme la Préfète de l'Aveyron et notifiée :

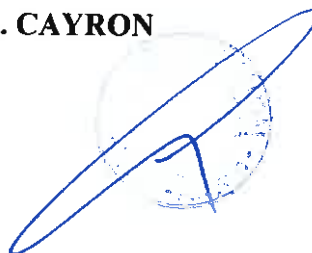
- aux présidents du Conseil Régional et Conseil Général,
- aux présidents de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture.

Conformément à l'article R 123-25 du Code de l'urbanisme, la présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie durant un délai d'un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits, pour extrait conforme.

Le Maire
G. CAYRON

Délibération certifiée exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication le : 26/04/2011



Accusé de réception

Objet de l'acte : Passage du P.O.S. en P.L.U.
Date de création de l'acte: 2011-04-06
Date de réception de l'accusé de réception : 2011-04-26
Numéro de l'acte : 110406_04BIS
Identifiant unique de l'acte : 012-211200969-20110406-110406_04BIS-DE
Nature de l'acte : Délibération
Matières de l'acte : 2.1.2
Urbanisme
Documents d urbanisme
PLU

Date de la version de la classification : 2006-10-09
Dernière date de modification de la classification : 2006-10-09
Nom du fichier : Passage POS en PLU dél 110406BIS.doc (012-211200969-20110406-110406_04BIS-DE-1-1_1.pdf)